

- 2 Si la personne n'a pas donné d'instructions dans une directive personnelle, le mandataire doit alors prendre la décision qu'il croit que la personne aurait voulu en fonction de ce qu'il connaît des valeurs et des croyances de la personne, et selon toute autre instruction écrite ou orale.
- 3 Si le mandataire ne sait pas ce qu'aurait voulu la personne, il doit prendre la décision qu'il croit être dans les meilleurs intérêts de la personne. Quand le mandataire décide ce qui est dans les meilleurs intérêts de la personne, il doit se demander si consentir ou refuser de consentir améliorera ou détériorera la condition de la personne; il doit se demander s'il fait le choix le moins restrictif, et considérer les risques et les avantages de consentir ou de refuser de consentir.
- 4 Si la personne a indiqué dans une directive personnelle qu'elle veut que le mandataire discute avec certaines personnes avant de prendre sa décision, le mandataire doit le faire. Ces discussions peuvent parfois informer le mandataire et l'aider à prendre la décision appropriée. Toutefois, seul le mandataire peut prendre la décision au nom de la personne.

Décideur légal

Si une personne devient incapable de prendre des décisions concernant ses soins de santé, ses soins à domicile ou son placement dans un foyer de soins continus, et qu'elle n'a pas de directive personnelle ni de mandataire ou d'instructions spécifiques dans sa directive personnelle, on demandera au décideur légal de prendre la décision à sa place. Le décideur légal peut seulement prendre des décisions sur les soins de santé, les soins à domicile ou le placement dans un foyer de soins continus.

Il doit prendre une décision qu'il estime être celle que la personne aurait voulu qu'il prenne selon ce qu'il connaît de ses valeurs et de ses croyances et selon toute autre instruction écrite ou orale.

Si le décideur légal ne sait pas ce qu'aurait voulu la personne, il doit prendre la décision qu'il croit être dans les meilleurs intérêts de la personne. Quand le décideur légal décide ce qui est dans les meilleurs intérêts de la personne, il doit se demander si consentir ou refuser de consentir améliorera ou détériorera la condition de la personne; il doit se demander s'il fait le choix le moins restrictif, et considérer les risques et les avantages de consentir ou de refuser de consentir.

Est-il possible de contester une décision prise par un décideur substitut?

Si une personne croit qu'un mandataire ou un décideur légal a négligé ses responsabilités en prenant une décision de soins pour quelqu'un d'autre, cette personne peut demander à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse d'examiner la décision.

Pour plus d'information sur les directives personnelles ou pour avoir accès à des modèles de formulaires, visitez le site Web du gouvernement au www.gov.ns.ca/just/pda ou composez le **1-800-670-4357**.

Note : Cette information vous est fournie afin de vous aider à comprendre la loi sur les directives personnelles. Il ne s'agit pas de conseils juridiques ou médicaux. Si vous avez besoin d'aide pour comprendre vos choix et leurs répercussions, consultez un professionnel.

Prendre des décisions de soins personnels pour un être cher

en vertu de la loi sur les directives personnelles (Personal Directives Act)



Nous avons tous le droit de prendre des décisions concernant nos soins personnels, y compris nos soins de santé, pourvu que nous soyons capables d'en comprendre les risques, avantages et répercussions. Notre famille, nos amis et nos fournisseurs de soins de santé doivent accepter nos décisions même s'ils ne sont pas d'accord.

Quand doit-il y avoir un décideur substitut?

Si une personne est incapable de comprendre les risques, avantages et répercussions d'une décision et qu'elle n'a pas rédigé de directive personnelle contenant des instructions claires et pertinentes sur la décision à prendre, une autre personne doit prendre la décision à sa place.

Pourquoi devenir un décideur substitut?

Un décideur substitut joue un rôle très important. Il aide à garantir que les volontés d'une personne sont respectées ou, quand on ne connaît pas ses volontés, que les décisions prises sont dans les meilleurs intérêts de la personne. Cela peut être stressant; il arrive parfois que des membres de la famille ne soient pas d'accord avec la

décision qui devrait être prise. Il peut être utile d'avoir une idée claire du rôle que joue le décideur substitut. L'important est de se concentrer sur les besoins de la personne à l'origine de la situation, c'est-à-dire la personne qui a besoin que l'on prenne la décision pour elle.

Comment choisit-on un décideur substitut?

Quand une personne n'est pas capable de prendre des décisions concernant ses soins personnels, le fournisseur de soins de santé se tournera vers :

- 1 Un tuteur désigné par la cour. Pour plus d'information, s'adresser à un avocat.
- 2 Un mandataire désigné dans une directive personnelle.
- 3 Des instructions claires et pertinentes contenues dans une directive personnelle.

Si aucune de ces options n'est disponible, et que la décision à prendre se rapporte aux soins de santé, au placement dans un foyer de soins continus ou aux services de soins à domicile, le fournisseur de soins de santé choisira alors quelqu'un dans la liste ci-dessous. Les personnes qui y figurent sont des décideurs légaux possibles. Le fournisseur de soins de

santé commencera au haut de la liste et continuera jusqu'à ce qu'il trouve un adulte qui a côtoyé la personne au cours de l'année précédente et qui accepte de prendre la décision.

- 1 Conjoint (partenaire marié ou par union de fait et partenaire domestique enregistré)
- 2 Enfant
- 3 Parent
- 4 Personne jouant le rôle de parent
- 5 Frère ou sœur
- 6 Grand-parent
- 7 Petit-enfant
- 8 Tante ou oncle
- 9 Nièce ou neveu
- 10 Autre parent
- 11 Curateur public (en dernier recours)

Les fournisseurs de soins de santé tenteront, dans la mesure du possible, de joindre les personnes sur la liste selon l'urgence de la situation. En cas d'urgence, le fournisseur de soins de santé peut traiter la personne sans son consentement en autant qu'il n'y ait aucune information indiquant que la personne ne voudrait pas recevoir le traitement nécessaire.

Quelles sont les responsabilités d'un décideur substitut?

Les responsabilités d'un décideur substitut (mandataire et légal) sont contenues dans la loi sur les directives personnelles. Les responsabilités d'un mandataire et celles d'un décideur légal sont similaires.

Mandataire

Il y a quatre étapes possibles (selon les circonstances) que doit considérer un mandataire quand il doit prendre une décision pour une autre personne.

- 1 Le mandataire doit suivre toute instruction contenue dans une directive personnelle sauf si les situations suivantes se produisent.
 - La personne exprime plus tard (à l'écrit ou à l'oral) une volonté différente pendant qu'elle en a encore la capacité mentale.
 - En raison de changements dans la technologie ou de progrès médicaux, suivre les instructions de la personne conduirait à des résultats contraires à ceux que la personne désirait.
 - Des circonstances se présentent qui auraient mené la personne à formuler des instructions différentes si elle les avait connues. Le mandataire prendrait alors la décision selon ce qu'il connaît des valeurs et des croyances de la personne, ainsi que selon toute autre instruction écrite ou orale.